

DECLARATION D'EFFETS PERSONNELS

Veillez nous excuser pour la gêne occasionnée par le retard de vos effets personnels enregistrés. Afin de nous aider à effectuer votre réclamation, veuillez compléter le formulaire de réclamation des effets personnels et nous le renvoyer.

Nous continuons nos efforts pour retrouver vos effets personnels. En attendant, il est impératif que vous complétiez ce formulaire de réclamation et que vous nous le renvoyiez dans les 45 jours après la date de votre vol. Si vous ne renvoyez pas le formulaire de réclamation complété dans les 45 jours, aucune action ne pourra être entreprise à l'encontre de Continental Airlines. La phase de recherche des effets personnels la plus intensive se base sur les informations fournies dans ce formulaire de réclamation. Le formulaire de réclamation doit être complété dans son intégralité avec une description détaillée de chaque article contenu dans le ou les sacs ou une description des articles manquants dans les bagages. Si votre réclamation concerne plus d'un bagage, veuillez répertorier chaque sac et son contenu séparément. La précision de ces informations améliore notre chance de retrouver vos effets personnels. Si vous ne complétez pas les informations demandées, le traitement de votre réclamation peut en être affectée.

De plus, les éléments suivants doivent être inclus pour aider le traitement de votre réclamation :

- La copie du billet d'avion ou le reçu de billet électronique du client
- Le formulaire de réclamation doit être signé
- La preuve d'achat d'origine pour les articles dont la valeur est égale ou supérieure à 100 USD
- La preuve d'enregistrement des bagages
- Le reçu d'excédent de bagages, le cas échéant
- Pour une réclamation provisoire, les reçus sont nécessaires pour tous les articles achetés
- Pour les clients européens seulement : le nom et l'adresse de la banque, l'intitulé du compte et le numéro ABA/Chips de la banque.

Remarque : il est très important que vous gardiez une copie de tous les documents que vous nous envoyez pour vos archives personnelles.

AVIS DE LIMITATION DE RESPONSABILITÉ CONCERNANT LES BAGAGES

Pour les vols nationaux entre des villes des États-Unis (sauf les portions nationales des vols internationaux), la responsabilité de Continental Airlines pour la perte, l'endommagement ou le retard des bagages enregistrés d'un passager est limitée à 3 300 USD par passager avec billet à moins qu'une valeur plus élevée ait été déclarée à l'avance et que des frais supplémentaires aient été payés.¹ (conformément à 14 CFR partie 382, la limite de responsabilité mentionnée ci-dessus ne s'applique pas à la perte, à l'endommagement ou au retard des fauteuils roulants ou d'autres dispositifs d'assistance). Il se peut que la valeur excédentaire ne soit pas déclarée sur certains types d'articles de valeur. Continental se dégage de toute responsabilité liée aux articles de grande valeur, fragiles ou périssables transportés lors de voyages nationaux.

Pour les vols internationaux (incluant les portions nationales de vols internationaux) régis par la convention de Varsovie, la responsabilité pour la perte, le retard ou l'endommagement des bagages est limitée à environ 9,07 USD par livre (20 USD par kilo) pour les bagages enregistrés jusqu'à 640 USD et 400 USD par passager pour les bagages non enregistrés à moins qu'une valeur plus élevée ait été déclarée à l'avance et que des frais supplémentaires aient été payés.

Pour les vols internationaux (incluant les portions nationales de vols internationaux) régis par la convention de Montréal, la responsabilité pour la perte, le retard ou l'endommagement est limitée à 1 000 SDR par passager pour les bagages, qu'ils aient été enregistrés ou non, à moins qu'une valeur plus élevée ait été déclarée et que des frais supplémentaires aient été payés. Les taux de change sont disponibles sur www.IMF.com.

Des exemples d'articles de grande valeur, fragiles ou périssables pour lesquels Continental n'est pas responsable (dans le cas de vols nationaux) incluent mais ne sont pas limités aux : antiquités, objets d'art, bijoux de famille, pièces de collection, bois de cerf, sacs à dos fragiles, sacs de couchage et sacs à dos en plastique, vinyle ou tout autre matériau pouvant être facilement abîmé comprenant des cadres en aluminium, des poches externes ou des boucles ou des sangles qui dépassent, équipements de bureau et échantillons commerciaux, CD, DVD, MP3, porcelaine, verre, céramique, poterie, matériel/logiciel informatique et composants/équipements électroniques, articles transportés dans des sacs ou des sacs en papier/plastique qui ne sont pas suffisamment solides, n'ont pas de fermeture sécurisée et n'offrent pas suffisamment de protection pour leur contenu, articles transportés dans des boîtes ondulées/en carton, y compris les boîtes en carton fournies par Continental, sauf les articles qui peuvent être transportés sans boîte en carton (par exemple, vélo, housse à vêtements), équipements électroniques et mécaniques, y compris les téléphones portables, les jeux électroniques, les lunettes, les jumelles, lunettes de soleil prescrites médicalement ou non et tous les dispositifs de protection des yeux/de la vue, fleurs et plantes, housses à vêtements fragiles, articles irremplaçables, articles en papier (par exemple, publicité, plans, cartes, manuscrits, documents personnels/commerciaux, documents historiques, photos, livres, contrats, titres, etc); bijoux, clés, liquides, parfums, alcool, pourpoints, eau de zamzam, médicaments, équipement médical, argent, produits en fourrure, articles périssables tels que la nourriture (par exemple, fruits et légumes, fromage, viande ou volaille fraîche ou congelée, fruits de mer, plats cuisinés, glace sèche, tabac), équipement photographique/cinématographique/audio/vidéo et articles apparentés, métaux/pierres précieuses, outils, outils à main alimentés par pile, boîtes à outils, barres de remorquage, articles sans protection tels que les raquettes de tennis et les parapluies, enregistrés seuls ou attachés/sanglés sur le bagage, couverts en argent, montres (horlogerie), œuvres d'art tels que les peintures ou les sculptures, ou tout autre bien similaire de valeur et irremplaçable compris dans le bagage enregistré ou le bagage à main du passager, avec ou sans le consentement de Continental.

Veillez inclure une description de tout article unique sur votre formulaire de réclamation, ceci peut aider nos efforts de recherche.

1. La responsabilité pour les réclamations des bagages pour les vols avant le 22 décembre 2008 est limitée à 3 000 USD par passager avec billet.

